



## Synthèse du rapport sur la compensation accompagnant le PLF 2016

L'année 2015 s'est révélée une escale importante dans le processus de réforme de la compensation. En effet, quatre faits marquants ont été enregistrés au cours de cette année à savoir i) la décompensation du prix du gasoil, ii) la suppression des recettes de la péréquation qui a allégé la structure des coûts des carburants, iii) l'entrée en vigueur consécutive de l'homologation des prix des produits pétroliers liquides (PPL) pour la période janvier-novembre 2015, et finalement iv) la libéralisation définitive des prix des carburants au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

L'homologation des prix des carburants entre les mois de janvier et novembre a constitué une phase préparatoire à ladite libéralisation, à travers laquelle l'Etat ne fixait plus que les plafonds des prix, laissant le libre choix aux opérateurs pétroliers de pratiquer des prix en dessous dans un cadre concurrentiel.

Concernant l'aspect budgétaire de cette réforme, l'évaluation du système d'indexation après deux années de son entrée en vigueur a ressorti un bilan positif aussi bien pour l'Etat que pour les consommateurs. Effectivement, ce système a permis de réduire la charge de compensation de près de 70% entre les années 2012 et 2015, permettant de contribuer significativement au soulagement des finances publiques et au rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques du pays.

Ainsi, les marges dégagées ont permis, d'une part, d'apurer la totalité des arriérés des produits pétroliers cumulés lors des années antérieures, et d'autre part, la réaffectation des fonds publics vers l'investissement structurels et pérenne dans les infrastructures sociales notamment dans les domaines de l'éducation, la santé et le logement, ainsi qu'au soutien de certaines catégories sociales nécessiteuses.

Pour les consommateurs, le système d'indexation leur a permis de tirer profit des périodes de baisse des cours pétroliers sur le marché international, qui se traduisent par une baisse importante des prix des carburants à la pompe, en-dessous même des prix pré-indexation pour certains produits.

# I. Evaluation de la réforme des produits pétroliers liquides : période 2012 -2015

## 1. Résorption des dépassements budgétaires

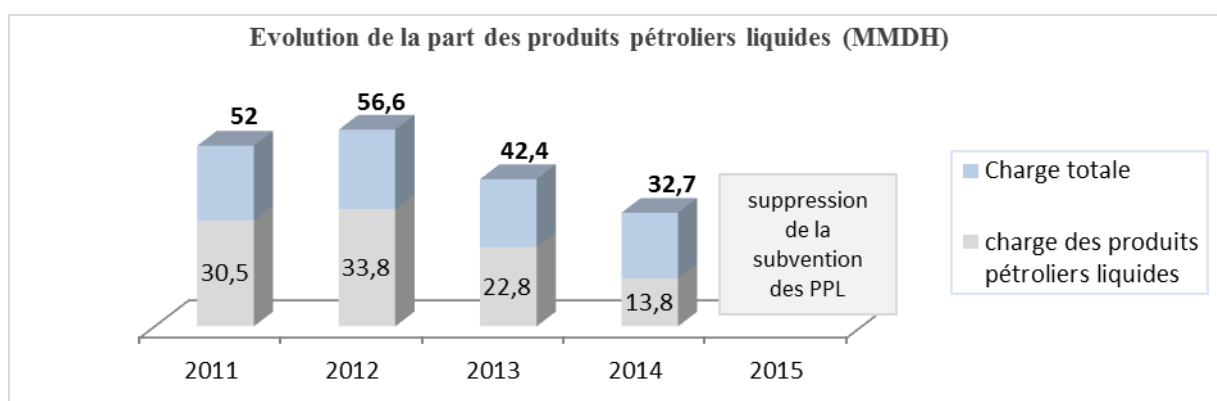
La réforme engagée depuis l'année 2012 a permis de réduire son dépassement budgétaire de près de 4,3 MMDH, et d'éviter les dépassements au titre des années 2013, 2014 et prévisionnellement 2015. Rappelons que lors des années antérieures à 2013, l'exécution des dépenses annuelles de la compensation avait fait constamment ressortir des dépassements par rapport aux crédits initialement ouverts, ce qui avait conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires pour assurer la subvention des produits à hauteur de 14 MMDH en 2008, 18 MMDH en 2011 et 10 MMDH en 2012.

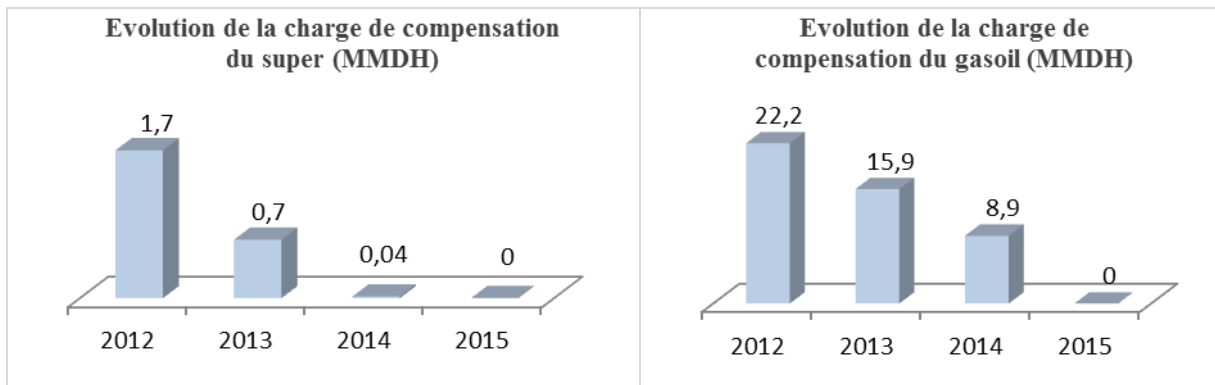
## 2. Apurement des arriérés cumulés

La mise en place du système d'indexation en 2013 a permis l'apurement progressif des arriérés cumulés lors des années antérieures. En effet, les LF 2013, 2014 et 2015 ont prévu des montants respectifs de 10 MMDH, 6,65 MMDH et 7,5 MMDH à cet effet. Ainsi, les arriérés de la compensation qui s'élevaient à plus de 22 MMDH en 2012 ont été totalement apurés entre 2013 et 2015, et par conséquent le compte d'ajustement des prix des produits pétroliers a été clôturé en février 2015.

## 3. Réduction de la charge de compensation

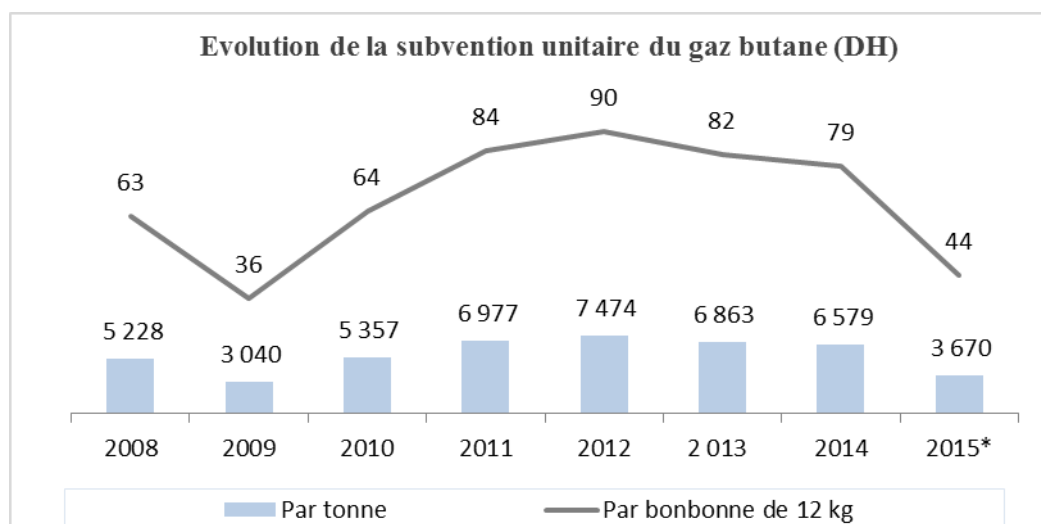
Suite à l'indexation des prix des produits pétroliers liquides, la charge de compensation a été totalement soulagée des dépenses relatives auxdits produits, qui se sont élevées par le passé à près de 33,8 milliards de DH en 2012.



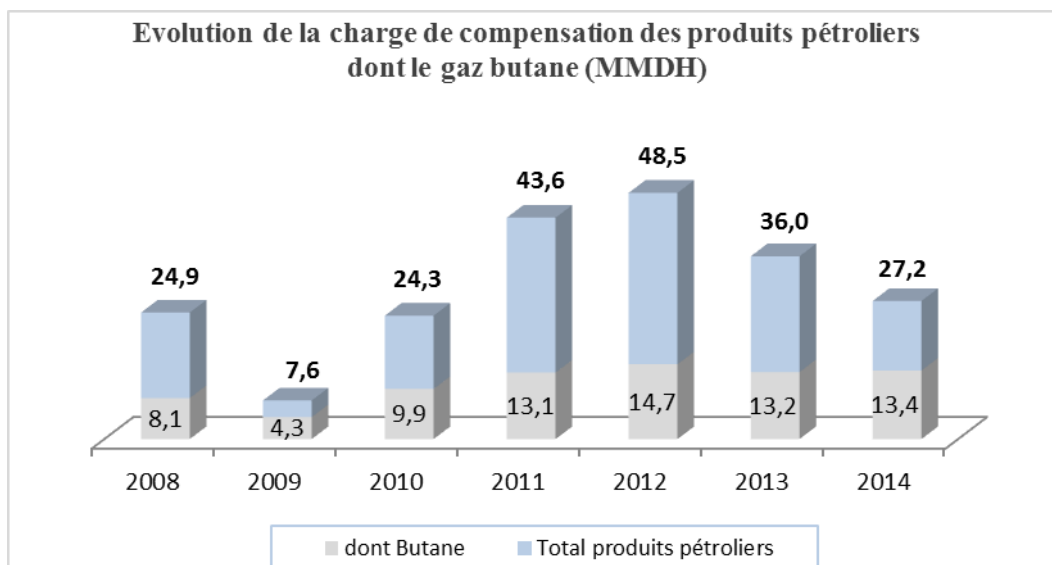


## II. Evolution de la charge de compensation du gaz butane

La charge de compensation des produits pétroliers s'est limitée depuis le mois de janvier 2015 au gaz butane. Faisant suite à la forte volatilité de son cours sur le marché international, la subvention du gaz butane par bonbonne de 12 kg a oscillé entre 90 et 44 DH entre les années 2012 et 2015.



Par ailleurs, la charge de compensation du gaz butane a évolué au cours des 5 dernières années entre 10 et 15 Milliards de dirhams. Cette évolution revient principalement à la volatilité de son cours sur le marché international ainsi qu'à l'accroissement annuel continu de la consommation nationale.



### III. Evolution de la charge de compensation des produits alimentaires

#### 1. Subvention du sucre

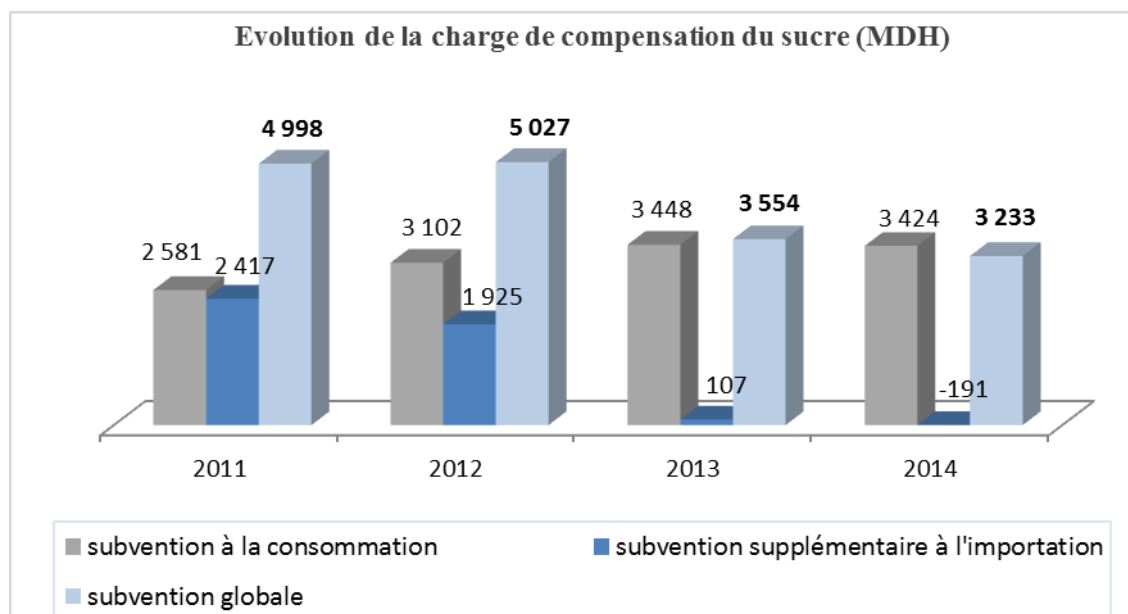
Suite aux efforts déployés par les pouvoirs publics notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières d'une part, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole d'autre part, tel qu'il a été prévu dans le cadre du contrat-programme de la filière sucrière 2013-2020, la production nationale de sucre blanc a significativement augmenté en passant de 250 KT en 2012 à 510 KT en 2015. Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20 % en 2012 à 29 % en 2013, puis à 42% en 2015.

Par ailleurs, la charge de compensation de sucre est passée de 5,0 MMDH en 2011 et 2012 à 3,2 MMDH en 2014. Ce repli s'explique par la diminution de la subvention à l'importation qui revient à la baisse du cours du sucre brut sur le marché international.

En effet, ladite subvention à l'importation est passée de 2,4 MMDH en 2011 à une restitution de l'ordre de 200 MDH en 2014, et ce suite au repli du cours du sucre brut de 660 \$/T à 355 \$/T au cours de ladite période. Cette subvention à l'importation représente donc la part variable de la charge de compensation du sucre, qui dépend principalement des aléas du marché international, et plus particulièrement dans un contexte national fortement dépendant des importations pour combler la demande nationale en ce produit.

S'agissant de la subvention forfaitaire à la consommation, elle constitue quant à elle la partie relativement stable de la charge de compensation du sucre, et n'est tributaire que

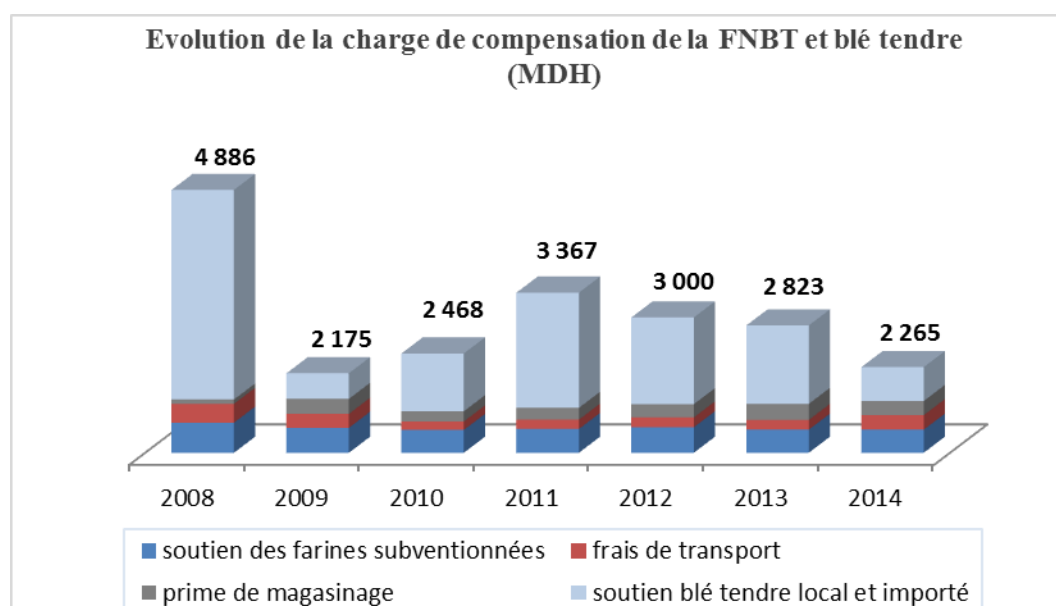
des quantités consommées. Cette subvention s'est élevée à hauteur de 3,4 MMDH en 2013 et 2014.



## 2. Farine nationale du blé tendre

La campagne céréalière 2014-2015 a été marquée par une production record de 110 MQx, dont 55 MQx pour le blé tendre. Il s'agit de la meilleure campagne céréalière au titre de cette dernière décennie.

Concernant l'enveloppe relative à la compensation de la FNBT, celle-ci est passée de 3,4 Milliards de DH en 2011 à 2,2 Milliards de DH en 2014.



---

## **IV. Projet de Loi de Finances 2016**

Dans un premier temps, la réforme de la compensation a ciblé les carburants liquides, épargnant les produits de subsistance comme le gaz butane et les produits alimentaires pour lesquels un budget est encore alloué au titre du soutien à leur consommation.

Ainsi, le projet de la loi de finances 2016 prévoit une enveloppe de 15 550 millions de DH pour la poursuite du soutien à la consommation de ces produits et aux mesures d'accompagnement notamment celles relatives au soutien du secteur du transport et l'allocation d'une aide directe à l'ONEE en substitution de la subvention du fuel, dans le cadre du contrat-programme entre l'Etat et cet Etablissement.